



Mission 6

Transition écologique et climatique

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023

\\ Synthèse de la mission

La sécheresse et la canicule qui n'ont pas épargné la Bretagne en 2022, ont confirmé la nécessité de préserver nos ressources et de nous adapter au dérèglement climatique. Complémentaire de la problématique d'atténuation et trop longtemps laissée au second plan, la question de l'adaptation est aujourd'hui clairement un défi à relever avec plus de détermination en mobilisant l'ensemble de nos compétences mais tout autant en tant que Région propriétaire de patrimoine, organisatrice de services au public et employeur.

En effet, même si les États tenaient tous leurs engagements internationaux, pour réduire dès maintenant leurs émissions de gaz à effet de serre et arriver à des émissions nettes nulles en 2040, la température moyenne augmenterait de 1,5°C par rapport à celle de l'ère pré-industrielle selon les analyses du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Ce réchauffement sera déjà suffisant pour modifier fortement notre environnement et nos conditions de vie. Selon Vincent Dubreuil, co-Président du Haut Conseil Breton pour le Climat, une année climatique comme celle que nous venons de vivre pourrait se reproduire une année sur 2 à partir de 2050. Il est donc nécessaire de réagir à ces changements en modifiant nos comportements et nos modes de faire.

La Bretagne dispose d'une stratégie régionale en matière d'adaptation au dérèglement climatique, stratégie qu'elle a annexée à son SRADDET, et qui ouvre des champs importants pour l'action, notamment sur ce qui fait la spécificité de la Bretagne, sa maritimité, son agriculture, ses territoires. C'est une première étape qui pose les bases de l'action régionale. Le Haut Conseil Breton pour le Climat a émis un avis sur cette stratégie en 2022, avis qui propose de nombreuses pistes d'approfondissement dont nous tiendrons compte.

En 2023, nous préciserons notamment la déclinaison opérationnelle des objectifs, identifierons les moyens d'y parvenir, favoriserons la montée en compétences des acteurs bretons sur le sujet, installerons la gouvernance du climat pour l'animer, en favorisant la transversalité, approfondirons la connaissance des phénomènes et mécanismes en jeu, et installerons la collectivité comme une « Région responsable », sur le champ de l'adaptation comme de l'atténuation ; au-delà des actions déjà initiées en ce sens il faudra préciser, courant 2023, la manière dont la Région propose aux acteurs bretons une stratégie régionale renouvelée, volontariste et opérationnelle.

Réunis le 11 octobre dernier, les acteurs de l'Assemblée bretonne de l'eau ont d'ores et déjà pris la mesure de l'impact des changements à l'œuvre sur la disponibilité de la ressource en eau, notamment dans un contexte démographique croissant en Bretagne. Sous l'impulsion de la Région et en collaboration avec l'Etat, ils ont initié la construction collaborative d'un plan de résilience sur l'eau, dans lequel la Région prendra sa part notamment au titre de sa compétence d'animation et concertation sur l'eau en fédérant et en accompagnant les acteurs sur le sujet, mais également en tant que Région responsable. Une nouvelle stratégie sur l'eau en faveur de l'adaptation sera ainsi proposée à l'Assemblée régionale courant 2023. Elle constituera une brique de la stratégie d'adaptation, globale, portée par notre collectivité dans les suites de l'avis rendu par le Haut Conseil Breton pour le Climat.

La dégradation rapide de la biodiversité est un autre risque majeur pour le maintien des conditions d'existence, des humains comme de l'ensemble des espèces, même si la prise de conscience en la matière reste encore largement insuffisante. La Région poursuivra donc son implication dans le développement des aires protégées au travers de l'accompagnement des nouvelles réserves validées en 2022, mais également via l'animation et le financement d'une partie du réseau des sites Natura 2000 dont elle reprend la gestion au 1^{er} janvier 2023. Elle mettra par ailleurs en œuvre au travers de l'Agence bretonne de la Biodiversité, un accompagnement des acteurs dans la mobilisation des 25 M€ de fonds européens dédiés à la restauration de la biodiversité et du Fonds Breizh Biodiv.

Nos choix énergétiques seront également déterminants. La Région, dispose de 3 leviers d'action : la sobriété, l'amélioration de l'efficacité énergétique et du confort

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits par chapitre

PR0601

PR0602

PR0603

Répartition des AP et AE par actions

thermique des bâtiments, et le développement des énergies renouvelables. Sur ce dernier point, la guerre en Ukraine et la crise énergétique créent un besoin dont il faut se saisir pour accélérer le développement des énergies renouvelables, d'autant plus en Bretagne qui ne produit que 15% de l'énergie qu'elle consomme. La collectivité s'est ainsi engagée à contribuer au déploiement de la feuille de route Heol Breizh qu'elle a initiée avec les partenaires de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, au travers notamment d'un plan ambitieux d'installation de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine, dans une logique d'auto-consommation prioritaire.

Nous ne réussirons pas les transitions sans sobriété, ce qui ne conduit pas seulement à améliorer l'efficacité des processus de production/consommation, mais les réinterroge en profondeur. Ceci conduit la Région à initier une réflexion sur une stratégie régionale interne de sobriété qui pourra notamment alimenter le plan de transition bas carbone de la collectivité. Ce plan sera renforcé en 2023 pour engager la Région dans une trajectoire zéro Carbone à horizon 2050. Cette sobriété sera également encouragée auprès des partenaires, via notamment le réseau des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux) animé par la Région, l'ADEME et l'Etat.

L'économie circulaire est un élément de réponse à cet enjeu de sobriété des ressources. Son intégration au sein de la politique économique de la Région, et la formalisation d'une feuille de route renouvelée pour son déploiement dans le cadre de la SRTES (stratégie régionale des transitions économiques et sociales), est de nature à permettre le meilleur développement de ce modèle vertueux de création de valeur. La Région poursuivra par ailleurs l'animation et la fédération des acteurs pour l'atteinte de l'objectif Zéro Déchet en 2040, et particulièrement autour des 4 filières : plastique, verre, biodéchets, et déchets du bâtiment. Cela suppose d'accompagner les collectivités dans un tri de plus en plus sélectif au travers notamment du soutien à l'investissement dans des déchetteries plus modernes.

La sensibilisation et l'appropriation des enjeux par tous sont des objectifs essentiels sur lesquels la collectivité va mettre l'accent dans les années à venir, en formant ses agents pour déployer la Fresque du Climat, en mobilisant l'outil Budget vert pour sensibiliser, évaluer et orienter son action, et en soutenant l'action du Haut Conseil Breton pour le Climat et de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

▶▶▶ Déploiement de la Fresque du Climat : tous concernés

Outil pédagogique et interactif qui s'appuie sur des données scientifiques, la Fresque du Climat vise à sensibiliser au défi climatique qui nous concerne tous. Après avoir été proposée à tou.te.s les élu.e.s du Conseil régional, elle sera étendue à l'ensemble des agents de la collectivité, notamment ceux en EPLE. Des agents volontaires ont été formés à cet effet et sont en capacité d'animer des ateliers Fresque du Climat. D'ores et déjà 24 agents « fresqueurs » sont opérationnels et en capacité de former leurs collègues. L'approfondissement de la montée en compétence des élus sur les sujets climatiques sera une priorité 2023 également.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Historiquement mobilisée sur le défi de la qualité de l'eau, la Bretagne se trouve confrontée désormais à celui de la gestion quantitative de sa ressource, les deux problématiques étant intimement liées puisque le développement du territoire ne peut se faire sans une eau de qualité et en quantité suffisante.

L'année de sécheresse que nous avons vécue met en avant la fragilité de la ressource bretonne, qui s'appuie sur un réseau superficiel peu soutenu par des nappes profondes. Dans ce contexte, les pressions exercées par la pollution (apports d'azote et de phosphore, produits phytosanitaires ...), et la croissance démographique exacerbent les tensions, les disparités territoriales dans l'accès à la ressource et pourraient entraîner l'apparition de conflits d'usages. Le lien entre l'eau, l'aménagement du territoire et le développement économique est de plus en plus tangible et exige des réponses systémiques pour lesquelles la Région est bien placée.

Dans ce contexte, et au titre de sa compétence d'animation et de coordination dans le domaine de l'eau, la Région est de plus en plus attendue sur un rôle de facilitation et de fédération. Elle renforcera donc son action dans ce domaine au travers du pilotage et de l'animation de l'Assemblée bretonne de l'eau, en lien avec l'Etat et le Comité de bassin Loire Bretagne. Son objectif est d'accompagner et de contribuer à la construction d'un plan d'adaptation et de résilience sur l'eau très opérationnel et d'accompagner les acteurs dans la mobilisation de leviers financiers pour sa mise en œuvre. Parmi les premières mesures qui se dessinent : une campagne de sensibilisation sur les économies d'eau, la construction d'un dispositif d'alerte de type EcoWatt sur l'eau, le développement de programmes d'économies, l'expérimentation du Re-Use, la restauration des zones humides pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols....

La question des systèmes de tarification de l'eau (tarifications progressive et saisonnière notamment) sera également mise au débat de l'Assemblée bretonne de l'eau, afin notamment d'évaluer leur effet levier vis-à-vis de la sobriété et de la solidarité entre territoires.

Par ailleurs, la Région poursuivra son action en matière de restauration de la qualité des eaux, en soutenant les programmes de reconquête portés par les structures porteuses des bassins versants et SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des Eaux), que sont les EPCI et syndicats mixtes. Elle ciblera et concentrera ses efforts aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, sur les territoires particulièrement dégradés tels que les baies algues vertes, ou l'Ille et Vilaine dont 97% des masses d'eau sont en mauvais état au vu de la Directive Cadre sur l'Eau.

La sortie des pesticides de synthèse reste une priorité partout en Bretagne. Enjeu de développement économique autant que de santé, la Région soutiendra une expérimentation de sortie des pesticides, au sein de 2 territoires en 2023 sur des approches concertées entre différents types d'acteurs, agricoles et non agricoles. Une attention particulière sera également portée sur les zones de captage prioritaire.

Par ailleurs, consciente que le maintien du bon état de la qualité de l'eau partout où il a été acquis est aussi un enjeu, la Région accompagnera les territoires dans la recherche et mobilisation de nouveaux types de financement pour ces territoires, tels que Breizh Biodiv, ou des fonds européens.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

L'enjeu pour la Région, au-delà des moyens dédiés qu'elle consacre à ces sujets, est d'intégrer la restauration et la préservation de la biodiversité au sein de l'ensemble de ses politiques, et compétences propres.

Pour ce faire, elle poursuivra en 2023 sa réflexion sur les conditions du déploiement du dispositif 1% biodiversité au sein de ses projets d'investissements, et de son volet Région responsable. Elle confortera et développera par ailleurs pleinement les dispositifs sur lesquels elle est en responsabilité : déploiement et extension de nouvelles réserves naturelles régionales, création du troisième parc naturel régional sur la vallée de la Rance et la côte d'Emeraude, animation et gestion des sites terrestres Natura 2000. Elle articulera au mieux ces dispositifs pour soutenir et développer les initiatives de préservation et de restauration des continuités écologiques dans le plus grand nombre de territoires.

Enfin, la Région poursuivra son action dans l'acquisition et la diffusion de connaissances concernant les données naturalistes et le développement des outils de diagnostic et de préservation de la biodiversité utiles aux territoires. Une attention soutenue sera maintenue en direction des acteurs de l'éducation à la Nature au travers du déploiement du Pass Classe Nature, en complémentarité avec le Pass Classe Mer et le futur Pass classe à la ferme, ainsi qu'à travers le soutien aux programmes régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable portés par les réseaux associatifs.

→ Développer une politique énergétique et climatique sobre et volontariste

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'autonomie énergétique constituent 2 enjeux majeurs pour la Bretagne. Pour y répondre, elle doit maîtriser ses consommations et accélérer la production d'énergie renouvelable.

Même si elle produit peu, la Bretagne utilise des sources d'énergie renouvelable pour sa production, essentiellement le bois et l'éolien terrestre qui sont à l'origine de 2/3 de la production énergétique de la Bretagne. Le solaire photovoltaïque représente 3% de la production d'énergie en Bretagne et offre un potentiel intéressant pour contribuer à l'autonomie énergétique régionale. En 2023, la Région s'engagera dans la feuille de route partenariale « Heol Breizh » qui identifie des actions pour faciliter le développement du photovoltaïque en Bretagne, via notamment le déploiement de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine, mais également via le lancement d'une étude visant à identifier, développer et relocaliser la filière photovoltaïque sur le territoire.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de l'habitat ou des activités économiques, la répartition de la consommation d'énergie et des matières énergétiques consommées a peu changé en 20 ans dans la région. La baisse des consommations reste donc un enjeu d'avenir et passe par la rénovation énergétique de l'habitat, qui représente 31% des consommations d'énergies du territoire. La Région poursuit donc son engagement dans le programme d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) au travers de la structuration et du soutien au réseau des 90 conseillers qui couvrent la totalité du territoire breton. L'année 2023 sera celle de la préparation du renouvellement de la convention de partenariat Etat/Région/obligés sur la mise en œuvre du SARE. Pour faciliter l'engagement et le financement des travaux par les particuliers, la Région finalisera en 2023 l'étude de faisabilité d'une société de tiers financement.

Le recours aux matériaux biosourcés constitue par ailleurs un atout dans la rénovation énergétique. La Région encouragera leur développement via la formation du réseau des conseillers SARE, le soutien à la maturation de certaines filières (terre crue notamment), l'inscription de critères dans la commande publique, et la conditionnalité de certaines aides.

→ **Pour une approche circulaire de l'usage des ressources**

L'approche circulaire est centrale dans la question de la décarbonation du secteur économique et dans la préservation des ressources. Ces enjeux seront portés dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économique et sociale.

Faire du déchet une ressource est un changement de paradigme inscrit dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) que la Région accompagnera via la communication, la formation des acteurs, l'accompagnement de l'amélioration du tri, l'animation de réflexion sur le recyclage des filières, ...

En 2023, la gestion des déchets d'activité d'entreprises qui représentent 90% du gisement, et des biodéchets, seront une priorité.

Enfin, la Région s'attachera en tant que Région responsable à poursuivre et renforcer sa mobilisation en interne sur le non-gaspillage, le tri des biodéchets dans les lycées, et le réemploi.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

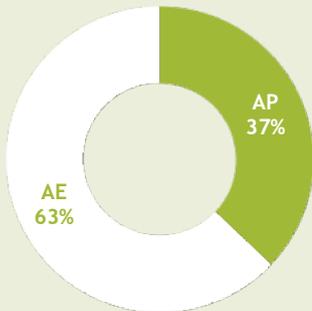
Programme	Libellé programme	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
PR0601	Eau	5 380 000	5 380 000	3 175 000	3 175 000
PR0602	Biodiversité	4 365 000	4 365 000	810 000	810 000
PR0603	Energie et ressources	10 262 000	10 262 000	57 350 000	57 350 000
Total général		20 007 000	20 007 000	61 335 000	61 335 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement et en investissement

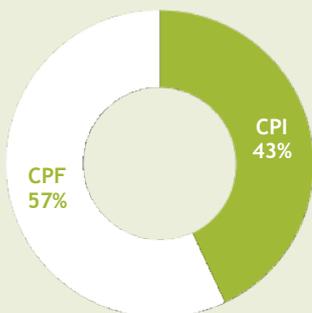
Programme	Libellé programme	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
PR0601	Eau	4 290 000	4 290 000	3 245 000	3 245 000
PR0602	Biodiversité	4 345 000	4 345 000	770 000	770 000
PR0603	Energie et ressources	9 371 000	9 371 000	12 595 000	12 595 000
Total général		18 006 000	18 006 000	16 610 000	16 610 000

Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

3 175 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

5 380 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 245 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 290 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est parcourue par un important réseau hydrographique : mis bout à bout, les cours d'eau s'étirent sur un linéaire total d'environ 30 000 km. Le réseau est dense et irrigue toute notre région. Il est donc extrêmement dépendant des activités du territoire, qui peuvent exercer des pressions sur celui-ci. L'ensemble de nos cours d'eau débouche sur nos 2750 km de côtes et eaux littorales, en entraînant avec eux différentes substances polluantes. La qualité des eaux littorales et les activités économiques liées au tourisme, à la pêche et à la conchyliculture dépendent donc de la qualité des eaux terrestres.

Depuis plus de 30 ans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour reconquérir la qualité de l'eau. De nombreux efforts ont été réalisés et des résultats sont aujourd'hui visibles ; même s'il faut encore agir pour enrayer la prolifération des algues vertes, une baisse des concentrations en azote dans les cours d'eau est bien entamée en Bretagne.

Toutefois, la Bretagne reste confrontée à des problématiques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires, de contaminations bactériologiques des eaux littorales et de restauration des cours d'eau et des zones humides, notamment à l'est de la Bretagne.

Au travers de sa politique territoriale de l'eau, la Région poursuivra donc, aux côtés de l'Agence de l'eau, des Départements et des collectivités locales, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins-versants et de captages prioritaires.

Et parce que les leviers pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques se trouvent aussi et surtout dans d'autres politiques publiques, des approches transversales, aussi bien en interne qu'en externe, seront développées pour intégrer les enjeux de l'eau aux dynamiques d'aménagement du territoire et de développement économique.

Par ailleurs, la période de sécheresse que nous vivons actuellement a également permis de révéler la dimension finie de la ressource en eau. Elle met en évidence notre fragilité dans l'accès à l'eau, sa disponibilité variant désormais considérablement dans le temps et dans l'espace. La Bretagne présente également des spécificités : l'eau potable est majoritairement produite à partir des eaux de surface (à 75%) et les bassins versants, par leur géologie et leur morphologie, réagissent rapidement en l'absence de précipitations. Ces particularités augmentent notre fragilité.

La sobriété s'impose donc à nous. Cela passe par une massification des économies d'eau pour tous les usages. Mais cela ne sera pas suffisant. Il y a un enjeu à décupler nos capacités d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face au changement climatique et aux enjeux de la gestion de l'eau.

En appui sur sa mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, la Région mobilisera les acteurs de l'Assemblée bretonne de l'eau pour développer des projets d'adaptation, avec une dimension très opérationnelle. Il s'agira par exemple de communiquer sur le caractère précieux de la ressource, de proposer des éco-gestes en anticipation des crises et périodes de sécheresse, de lancer un appel à projets pour développer les solutions fondées sur la nature, de déployer des programmes d'économie d'eau dans les entreprises, de favoriser la réutilisation des eaux pluviales, de renforcer les programmes de restauration des zones humides et de plantation de bocage pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols... Afin d'objectiver les problématiques de quantité et de qualité d'eau, les acteurs doivent pouvoir s'appuyer sur des chiffres vérifiés et partagés. Or, ces données sont encore souvent isolées dans les rapports d'activités des différentes structures et difficilement accessible pour les décideurs mais aussi pour nos citoyens. Dans une logique d'open-data, il est nécessaire d'organiser la collecte et le partage des données afin de les rassembler dans une base commune mise à disposition des acteurs de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Il s'agira pour chaque EPCI/SCOT... de collecter notamment les informations sur la consommation (domestique, industrielle, agricole) et les taux de fuite. Ces éléments permettront de définir de façon plus cohérente avec les objectifs fixés par le SRADDET, les politiques publiques d'accueil de populations et d'entreprises sur les territoires. Les solidarités entre territoires ne pourront se construire que sur la base d'une objectivation du débat des usages par territoire et par typologie d'acteurs.

La Région prendra sa part en portant des projets partenariaux, en aiguillant les porteurs de projets vers les bons canaux de financement et en faisant évoluer des pratiques sur ses propres propriétés, par exemple pour réaliser des économies d'eau, désimpermeabiliser les cours des lycées...

\\ 2023 en actions

→ Mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques

En Ile et Vilaine, où 97% des masses d'eau sont dégradées, le premier critère de déclassement est celui de la morphologie des cours d'eau. La Région renforcera, aux côtés de l'Agence de l'eau, son accompagnement financier aux travaux de restauration de zones humides, d'arasement de seuil ou de réalisation de passes à poissons. Afin d'accélérer la réalisation de ces travaux, des moyens financiers seront également alloués aux territoires pour qu'ils renforcent leurs actions d'animation et conçoivent des projets opérationnels avec des propriétaires fonciers. La Région se mobilise ainsi aux côtés des territoires, et notamment à l'est de la Bretagne, où les collectivités ont fait le choix d'augmenter leur niveau d'ambition et d'autofinancement pour accélérer le rythme de reconquête de la qualité de l'eau dans un contexte de changement climatique par la création d'une base commune de données.

→ Poursuivre l'effort sur les territoires Algues vertes

Conformément aux orientations régionales validées en octobre 2022 dans le rapport concernant l'engagement régional dans le plan de lutte contre les algues vertes, la Région qui réaffirme son co-pilotage du Plan aux côtés de l'Etat, co-finance les projets de territoires des 8 baies algues vertes, qui mettent en place des actions de mobilisation et de conseil agricole, d'animation foncière, et de communication pour lutter contre le phénomène des marées vertes.

→ Mobiliser les acteurs pour s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau

Dans le cadre de l'Assemblée bretonne de l'eau et du plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau, la Région animera des groupes projets pour faire émerger des actions opérationnelles en Bretagne. La Région aiguillera les porteurs de projets vers les canaux de financement ad hoc. La Région proposera également des financements pour :

- favoriser le partage des connaissances sur les impacts du changement climatique sur l'eau,
- développer des solutions fondées sur la nature dans une optique d'adaptation.

▶▶ Un Appel à projet pour expérimenter des solutions fondées sur la nature

Dans le cadre du Plan d'action et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau, la Région pourra s'associer à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour lancer un appel à projet pour identifier puis co-financer quelques territoires de bassin versant souhaitant expérimenter la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature à l'échelle du bassin hydrographique, en partenariat avec les collectivités, les entreprises et les agriculteurs du territoire. Le bassin versant fera l'objet de travaux généralisés de restauration des milieux aquatiques et des zones humides, de plantation de haies bocagères et d'opérations de désimpermeabilisation. Une étude hydrologique avant - après travaux permettra de mesurer les bénéfices des opérations et leur contribution au stockage de l'eau dans les sols et à l'amélioration de la recharge des nappes et du soutien des rivières en période de basses eaux.

→ Communiquer sur le caractère précieux de la ressource en eau et promouvoir la sobriété

En partenariat avec les syndicats départementaux d'eau et des syndicats de production et de distribution d'eau volontaires, la Région développera une grande campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource en eau. En fonction de la période hivernale et du niveau de recharge des réserves, il va falloir se préparer à communiquer plus ou moins rapidement, peut-être dès le printemps, sur la dimension finie de la ressource en eau et sur la nécessité d'engager des économies d'eau. Il est important de pouvoir diffuser des éléments de communication cohérents à l'échelle régionale, les Bretons et les Bretonnes étant tous reliés par une même ressource, à partager.

La Région Bretagne souhaite également expérimenter la transposition de l'outil Eco-Watt dans le domaine de l'eau, pour savoir comment reporter des usages lors des pics de consommation et surtout anticiper des périodes de crise et aiguiller les usagers de l'eau vers des éco-gestes à court terme et des solutions d'adaptation à plus long terme.

→ Mobiliser et diffuser la connaissance pour mieux piloter et évaluer l'action

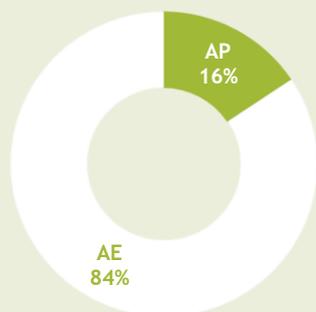
La mise à disposition des connaissances acquises et des données est essentielle pour piloter et améliorer l'efficacité des actions. A l'initiative de la création du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne et du Haut Conseil Breton pour le Climat, et membre fondateur de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, la Région anime ainsi un volet d'acquisition et de partage de connaissances dans le domaine de l'eau. Elle orientera fortement son action en 2023 vers l'amélioration des connaissances en matière de gestion quantitative de la ressource dans un contexte de changement climatique par la création d'une base commune de données.

Les actions du programme

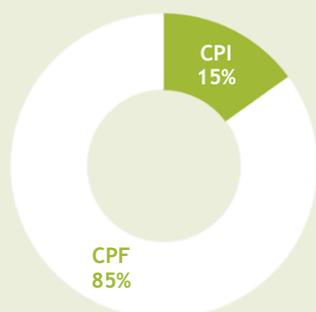
- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons
 - Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires
 - S'adapter aux risques liés à l'eau
-

Programme 602

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

810 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

4 365 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

770 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 345 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Biodiversité

\\ Raison d'être du programme

La COP 15, Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, organisée en décembre 2022 à Montréal, a été une énième occasion de rappeler l'urgence à lutter contre la perte de biodiversité, en soulignant l'ampleur de la dégradation des écosystèmes, ainsi que la dépendance totale des activités humaines aux équilibres et services assurés par le vivant, y compris au regard du changement climatique.

Face à cette situation, l'action doit porter sur l'ensemble des leviers possibles, que ce soit en matière de protection des espaces naturels, de développement de la connaissance et de suivi de l'état du patrimoine naturel, de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité. Au-delà d'une intervention sur les espaces considérés comme remarquables, la réponse à cet effondrement passe par une intégration effective de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques régionales, ainsi que dans toutes les dynamiques des territoires, les projets locaux d'aménagement, et la gestion des territoires agricoles et ruraux, la restauration des continuités écologiques dans toutes les démarches des collectivités.

En 2023, la politique régionale poursuivra les orientations engagées en faveur du patrimoine naturel breton, en accentuant à la fois ses soutiens à la protection des espaces naturels emblématiques et menacés, à travers le développement des aires protégées, ainsi qu'en direction des initiatives portées par les territoires pour une prise en compte de la biodiversité dans les démarches des collectivités locales, notamment à travers le renforcement des trames écologiques.

La stratégie nationale pour les aires protégées fixe des objectifs de couverture en aires protégées à 30 % du territoire national, dont 10 % sous dispositif de protection forte. La Bretagne restant très éloignée de ces niveaux, la territorialisation de cette stratégie constitue au niveau régional des enjeux majeurs, pour identifier, proposer et mettre en œuvre de façon concertée une protection plus large des espaces naturels, adaptée au contexte et aux spécificités locales. Le plan d'action triennal de la stratégie pour les aires protégées pour la Bretagne transmis au Ministère propose une méthode, une liste d'actions à développer pour cette première phase ainsi que certaines perspectives de création ou d'extension de sites protégées. La Région pourra s'investir dans le suivi de cette déclinaison bretonne, et y contribuer de manière concrète, en particulier via le dispositif réglementaire de même compétence que sont les Réserves naturelles régionales, mais également à travers le projet de création du troisième parc naturel régional en Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

Les espaces de nature dite « ordinaire », ou plus simplement l'ensemble des expressions de la biodiversité quels que soient les territoires, seront considérés à travers le soutien à différents types de projets locaux en faveur du patrimoine naturel. Ceux-ci pourront être développés sous la forme de démarches trames vertes, bleues et noires, d'atlas de la biodiversité communale ou intercommunale, des actions de restauration des milieux, ou encore des initiatives visant à reconquérir les espaces dégradés par des opérations de renaturation. Tout comme les projets de développement et de diffusion de la connaissance du patrimoine naturel, ces actions pourront bénéficier à la fois des fonds régionaux et du soutien du nouveau programme FEDER, doté d'un objectif en faveur de la biodiversité de 25 M€.

Ces orientations seront accompagnées d'un élargissement des moyens dédiés aux programmes régionaux d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable portés par les réseaux associatifs.

Il faut enfin souligner la prise de compétence nouvelle des Régions concernant le dispositif Natura 2000 au 1^{er} janvier 2023, avec l'enjeu d'une poursuite efficace des missions jusqu'ici portées par l'Etat, et les articulations à développer avec les autres dispositifs en faveur du patrimoine naturel déjà pilotés ou suivis par la Région (Réserves naturelles régionales, continuités écologiques, développement de la connaissance, Parcs naturels régionaux, notamment).

\\ 2023 en actions

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Le soutien à la plateforme régionale des données naturaliste (Biodiv'Bretagne) sera poursuivi, ainsi qu'aux observatoires régionaux faune-flore dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les structures chefs de files de ces démarches de structuration, de collecte et de vérification des données naturalistes. Une attention particulière sera portée au Conservatoire botanique national de Brest, pour la refonte de son projet d'établissement, dans le contexte d'une cessation de son activité sur le territoire bas-normand du fait de la création d'un établissement spécifique à la Normandie.

→ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

L'Agence Bretonne de la Biodiversité développe depuis 2020 ses missions d'animation de réseaux, d'accompagnement des acteurs, de valorisation des initiatives et de sensibilisation à la biodiversité. En 2023, un accent sera porté sur l'accompagnement des porteurs de projets, notamment pour optimiser la mobilisation des financements (européens, nationaux, régionaux ou locaux) en faveur de la biodiversité. Cette offre de service renforcée en direction des territoires devra permettre de faciliter le montage de dossiers de financements, de façon articulée avec la constitution du réseau régional de l'accompagnement pour l'appui technique, ainsi qu'avec la promotion d'outils méthodologiques régionaux. La Région doit pouvoir s'appuyer plus fortement sur les structures opérationnelles dont elle est partenaire

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

Inscrit dans les orientations du SRADDET, le soutien aux initiatives des territoires en faveur des trames écologiques (verte et bleue, mais également par la prise en compte des trames noires pour la biodiversité nocturne) sera poursuivi par la mobilisation des fonds Région et du dispositif dédié du programme FEDER. En déclinaison des objectifs et règles du SRADDET, des travaux spécifiques seront conduits, dans le cadre d'une feuille de route priorisée pour la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale, pour accompagner l'intégration des enjeux de continuité et de biodiversité dans les documents d'urbanisme.

→ Accompagnement et développement du réseau des réserves naturelles régionales

En cohérence avec les enjeux mis en avant dans le cadre de la territorialisation en Bretagne de la stratégie pour les aires protégées, et conformément aux orientations validées par l'Assemblée régionale, de nouveaux sites ont été sélectionnés en vue d'obtenir le classement en Réserve naturelle régionale et seront accompagnés tout au long de la procédure, déjà engagée pour 2 d'entre eux. En parallèle, les soutiens à chacune des Réserves naturelles régionales existantes seront confortés, selon les besoins, ampleur et caractéristiques de chacun des sites.

→ Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

2023 constituera une année clé pour le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, qui proposera aux collectivités du territoire l'adoption de sa charte et l'adhésion à un syndicat mixte dédié à sa gestion. La transmission cette année aux instances nationales de l'ensemble des documents et délibérations permettra d'attendre une labellisation en PNR début 2024. Le renouvellement de classement du Parc naturel régional d'Armorique est attendu pour 2025, sur la base des travaux d'élaboration d'une nouvelle charte pour 15 ans.

▶▶ Des nouvelles compétences pour la Région sur le dispositif Natura 2000

Jusqu'ici sous responsabilité de l'Etat, le dispositif Natura 2000 a fait l'objet d'un transfert de compétence aux Régions au 1^{er} janvier 2023. Celui-ci concerne le rôle d'autorité administrative pour 21 sites exclusivement terrestres (constitution des comités de pilotage, validation des documents d'objectifs et suivi des sites). Les évolutions réglementaires prévoient également une responsabilité des Régions pour la gestion et l'allocation des fonds européens et des crédits nationaux en faveur de l'ensemble des sites Natura 2000, à l'exception des sites marins. Ce transfert prévoit des compensations financières pour les crédits d'intervention Etat et les moyens humains dédiés.

Les actions du programme

→ Développer la connaissance et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

- ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
- ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
- ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

→ Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

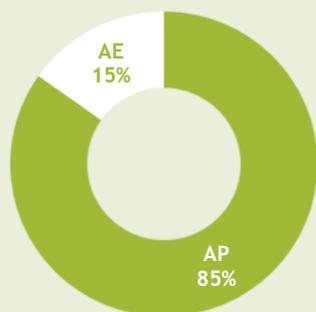
- ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
- ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
- ✓ Accompagner les sites Natura 2000
- ✓ Intégrer les dimensions paysagères

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

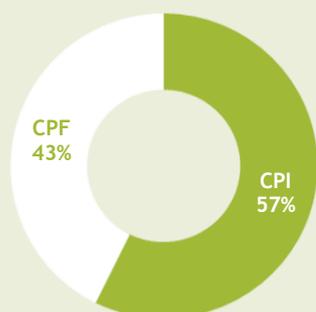
- ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

57 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

10 262 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 595 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 371 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Energie et ressources

\\ Raison d'être du programme

La Région va poursuivre la mise en œuvre de sa feuille de route régionale « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique » adoptée en décembre 2021. Réussir la transition énergétique est un levier essentiel dans la mise en œuvre de ce rapport, ce qui suppose de s'appuyer sur trois piliers : la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Parmi les actions phares de 2023 figurent :

- une redéfinition des objectifs énergétiques et climatiques bretons à l'horizon 2050, en introduisant 2030 et 2040 comme deux horizons de mobilisation intermédiaire, afin d'offrir la visibilité nécessaire à l'action. Ces travaux s'appuieront sur un ensemble d'études prospectives lancées en 2023, sur les livrables produits par le Groupe Projet Trajectoire Energétique composé d'élus régionaux, et sur les productions du Comité Régional de l'Energie qui sera mis en place en 2023 sous le co-pilotage de la Région et l'Etat ; la modification du SRADDET prévue en 2023 intégrera ces enjeux ;
- l'élaboration d'une stratégie de sobriété énergétique territoriale et d'une feuille de route associée, la sobriété constituant un levier essentiel pour atteindre nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation au dérèglement climatique ;
- la mise en œuvre du plan solaire régional, véritable engagement de la Région dans le feuille de route partenariale Heol Breizh.

La Région poursuivra également ses travaux sur le volet adaptation aux effets du dérèglement climatique, via le déploiement de ce volet au sein du budget vert et par la mise en œuvre et le financement d'actions dédiées.

Par ailleurs, et en cohérence avec l'objectif de sobriété, la Région entend poursuivre sa trajectoire vers le Zéro Déchet à 2040. Elle mise sur la lutte contre le gaspillage et le développement des principes de l'économie circulaire. Ainsi, après avoir élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, complété par une feuille de route en faveur de l'économie circulaire, la Région est passée dans une phase opérationnelle.

Les chantiers de l'année 2023 seront organisés autour des priorités suivantes :

- Encourager et consolider une gestion partagée et circulaire des déchets et des ressources en Bretagne ;
- Inciter à l'utilisation raisonnée des ressources, à l'évitement des déchets, à l'amélioration de leur tri, de leur valorisation et de leur traitement ;
- Animer la dynamique régionale, en lien avec l'Etat et l'ADEME, et fédérer les acteurs et parties prenantes autour de projets, d'échanges et d'expérimentations.

\\ 2023 en actions

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

En 2023, la Région va résolument poursuivre ses actions afin de contribuer et amener progressivement le territoire régional vers l'autonomie énergétique grâce à une meilleure sobriété et le développement des énergies renouvelables. Elle a pour ambition de contribuer à la production d'énergie renouvelable et d'accompagner pleinement les citoyens, les entreprises et les territoires dans la mise en œuvre de cette stratégie. Pour ce faire en 2023, la Région :

- Renforcera pour la quatrième année de suite ses moyens financiers pour déployer le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat en accompagnant les 42 guichets uniques (couverture à 100% du territoire breton) qui sont la porte d'entrée des citoyens souhaitant s'engager dans une démarche de rénovation énergétique de leur logement.
- Poursuivra le financement d'opérations exemplaires de construction et de rénovation alliant performances énergétiques et environnementales afin d'entraîner d'autres maîtres d'ouvrage et faire évoluer toute la chaîne de l'acte de construire, de

l'architecte à l'entreprise ; elle insistera notamment dans ce cadre sur l'usage des matériaux biosourcés, y compris dans le cadre d'opération relevant de sa propre maîtrise d'ouvrage.

- Soutiendra les filières et les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. A ce titre, elle accompagnera les territoires dans la planification locale des projets de production d'énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables est non seulement un impératif pour répondre au défi climatique, mais il constitue également une réelle opportunité pour l'émergence de nouvelles filières, créatrices d'activités et d'emplois locaux.
- Poursuivra son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents via le soutien à l'association SMILE qui s'est dotée d'une feuille 2021-2024 et qui apporte maintenant son expertise à l'émergence de projets autour des réseaux d'énergies intelligentes, et favorise la valorisation de ces projets exemplaires.
- Maintiendra par ailleurs son accompagnement sur le développement de la filière Hydrogène renouvelable et le financement de nouveaux projets, en lien notamment avec la politique portuaire, et dans le cadre de la feuille de route H2 votée en juillet 2020.

►► Un plan de solarisation pour le patrimoine régional

La Région s'engage dans un plan ambitieux de développement du solaire photovoltaïque sur son patrimoine. Dès 2023, elle engage ainsi 40 millions d'euros pour couvrir un tiers des besoins des lycées dans une logique d'autoconsommation, soit 15 GWh produits pour une consommation annuelle de 45 GWh. Cet engagement permettra dès 2027 de réduire les dépenses de fonctionnement à hauteur de 4,4 M€ TTC / an. Ce plan a pour objectif à terme de couvrir l'intégralité des besoins électriques des lycées. La Région mobilisera également son foncier aéroportuaire et portuaire pour contribuer au maximum à la solarisation du mix électrique breton.

►► S'adapter au changement climatique dans les territoires

En 2023, la Région portera une attention particulière au développement du volet Adaptation au sein des PCAET en proposant un dispositif à destination des EPCI visant à renforcer leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Elle accompagnera par ailleurs la montée en compétences de leurs équipes et l'expérimentation de solutions opérationnelles d'adaptation fondées sur la nature au travers de l'animation du réseau.

→ Développer une gestion durable des déchets et des ressources

Afin de répondre de manière coordonnée au défi de la gestion des déchets, la Région identifie en 2023 les priorités suivantes:

- Actualiser la prospective du PRPGD sur les gisements et les installations de stockage et traitement dans le cadre des travaux de modification du SRADDET.
- Poursuivre les actions de sensibilisation à destination des bretons, avec le déploiement d'une campagne de communication orientée en 2023 sur le réemploi.
- Contribuer à la démarche d'exemplarité sur le bon usage des ressources dans la collectivité (commande publique) et la gestion optimisée des déchets dans les EPLE.
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre d'actions et d'investissements pour plus de réemploi, de recyclage, de valorisation matière et de valorisation énergétique,
- Accompagner la mise en place des nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs) en Bretagne, en partenariat avec les éco-organismes, notamment sur les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.
- Encourager et faciliter l'évolution du modèle économique vers plus de circularité, via l'animation de la Conférence des ressources, la mise à disposition de ressources (plateforme Economie Circulaire, Webinaires, ateliers...);
- Encourager l'usage des biosourcés, via la commande publique et la conditionnalité des aides notamment.

►► Accompagner les acteurs dans la trajectoire zéro enfouissement en 2030

L'appel à projets « de la déchèterie classique à un nouvel outil de réemploi et de valorisation » vise à accompagner les collectivités, au stade des études préalables ou des travaux, dans le déploiement de projets novateurs et ambitieux pour passer des déchèteries classiques à de nouveaux outils favorisant le réemploi et une valorisation optimale des différents matériaux, grâce à un tri de plus en plus sélectif. Par ailleurs un nouveau dispositif à destination d'acteurs publics et privés, permettra de financer des études d'opportunité et de faisabilité de projets de valorisation énergétique des déchets.

Les actions du programme

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ Développer un usage durable des ressources

- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
 - ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
PR0601	PR0601-11 : Informer et former		753 000
	PR0601-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace		80 000
	PR0601-13 : Mieux comprendre pour mieux agir		300 000
	PR0601-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE		525 000
	PR0601-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	2 875 000	2 750 000
	PR0601-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	300 000	700 000
	PR0601-31 : Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante		272 000
Total PR0601		3 175 000	5 380 000
PR0602	PR0602-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise		265 000
	PR0602-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances		230 000
	PR0602-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité		414 000
	PR0602-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	160 000	310 000
	PR0602-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	30 000	540 000
	PR0602-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	180 000	1 228 000
	PR0602-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	290 000	2 000
	PR0602-25 : Intégrer les dimensions paysagères	40 000	60 000
	PR0602-26 : Soutien aux sites Natura 2000	110 000	756 000
PR0602-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement		560 000	
Total PR0602		810 000	4 365 000
PR0603	PR0603-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	295 000
	PR0603-112 : Contribuer aux démarches de planification	100 000	430 000
	PR0603-113 : S'adapter aux effets du changement climatique	300 000	550 000
	PR0603-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	0	6 980 000
	PR0603-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	730 000	405 000
	PR0603-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	4 300 000	595 000
	PR0603-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	40 000	30 000
	PR0603-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	0	441 000
	PR0603-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	0	0
	PR0603-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	400 000	36 000
	PR0603-211 : Organiser et gérer les données	0	30 000
	PR0603-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources	0	30 000
	PR0603-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention	0	144 000
	PR0603-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	1 400 000	296 000
	PR0603-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets		
PR0603-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables		0	
PR0603-331 : Produire des énergies renouvelables sur notre territoire	50 000 000		
Total PR0603		57 350 000	10 262 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | instagram.com/region.bretagne
www.bretagne.bzh
